

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DÉLIBÉRATION

100 99 81

PRÉSENTS 62
POUVOIRS 19
ABSENTS 18

Vote Pour : 81
Vote Contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Date de la Convocation

12 DÉCEMBRE 2017

Date d'Affichage

13 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit décembre 2017 à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES Florence BELOU, Roger BIAU, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Patrick CAUSSE, Olivier DAMEZ, Bruno De BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Max MOULIS, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Eric BLANQUART à Pascale PUIBASSET, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Alain BREST à Paul SALVADOR, Christophe CAUSSE à Dominique BOYER, Monique GUILLE à Francis RUFFEL, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Alain LAPORTE à Caroline BREUILLARD, Marie-France MOMMEJA à Christophe HERIN, Francis MONSARRAT à Jean-Marie NEGRE, Guy PEYRE à Florence BELOU, Janine RELLA à Jean-Michel BONNEMAIN,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Gilles CROUZET à Guy SANGIOVANNI, Max GUIPAUD à Robert CINQ, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Richard MARTINEZ à Daniel MARCHESI, Gilles TURLAN à Caroline ANTONIO, François VERGNES à Roger POURCEL,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Pascal NEEL, Jean TKACZUK, Vivian GUISCHET,

Absents : Mesdames et Messieurs Marie-José COLIN, Bernard EGUILUZ, Claude GENIEY, Christelle HARDY, Jean-Paul LALANDE, Jean-Marc MOLLE, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Patricia RICARD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Chantal TICHIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°409_2017

ACTES : 8-7-2

OBJET DE LA DELIBERATION : 23- AVENANT N°5 AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU « LA NAVETTE » DE LA COMMUNE DE GAILLAC

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est devenue autorité compétente de la mobilité depuis le 01/01/2017.

Le contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport de la ville de Gaillac, passé le 1^{er} septembre 2012 entre la commune de Gaillac et la SPL, encadre le service de la manière suivante : au 31/05/2015, l'avenant n°3, dans son article 3, définit les unités d'œuvre prévisionnelles de 9 403 heures et 163 000 kilomètres.

Il convient à ce jour de régulariser le service actuel et d'apporter les ajustements nécessaires. Il est proposé d'établir un avenant n°5 « Adaptation de l'offre et modification de la rémunération de l'opérateur interne » au contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain « La Navette » de Gaillac.

Les conditions et la tarification proposées sont présentées dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil de communauté,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.2 compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Vu les articles L5216-5 du CGCT et L1221-1 du Code des transports, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet exerce de plein droit la compétence mobilité,

Vu l'article L 1231-1 du Code des Transports, dans leur ressort territorial, les communes, leurs groupements, sont les autorités compétentes pour organiser la mobilité. A ce titre, elles organisent des services réguliers de transport public de personnes et peuvent organiser des services de transport à la demande.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 05 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°5 au contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain « La Navette » de Gaillac à compter du 1^{er} septembre 2017 tel qu'annexé,

- **autorise** le Président à signer les contrats d'obligation et tout document relatif aux modalités d'exécution de la gestion et de l'exploitation des réseaux concernés.

- **dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget « mobilité » 2017.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Robastinois | Tam & Dardou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacais